

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 NOVEMBRE 2024**  
**COMMUNE DE DARNIEULLES**

La réunion a débuté le 5 novembre 2024 à 18h30 sous la présidence du Maire, Monsieur RETOURNARD Philippe.

**Membres présents :**

Monsieur CHAMPAGNE Frédéric  
Madame DRILLET Sandra  
Madame FORAT Séverine  
Madame JEANDEMANGE Maryanne  
Madame JOFFROY Claudine  
Monsieur LAURAIN Robert  
Madame PINOT Amandine  
Monsieur PRETOT Jean-Pierre  
Monsieur RETOURNARD Philippe  
Monsieur VINCENT Claude

**Membres absents représentés :**

Monsieur DIDIERLAURENT Sébastien Pouvoir donné à M PRETOT Jean-Pierre  
Monsieur LEJARS Sébastien Pouvoir donné à Mme FORAT Séverine  
Monsieur MILLER Didier Pouvoir donné à Mme JEANDEMANGE Maryanne  
Madame VILLIERE Laure Pouvoir donné à Mme PINOT Amandine

Secrétaire de séance : Madame JOFFROY Claudine

Le quorum (plus de la moitié des 14 membres) étant atteint, la séance est ouverte.

**Ordre du jour :**

- Approbation du Conseil Municipal du 10 octobre 2024
- 61\_2024 - Cimetière : Modification des tarifs des concessions
- 62\_2024 - Cimetière : Modification du règlement
- 63\_2024 Budget communal 2024 : Décision modificative
- 64\_2024 - Iris : Contrat de maintenance du système de vidéoprotection
- 65\_2024 - Délibération relative à la demande de Fonds de Concours auprès de la CAE
- CCAS – Colis des aînées
- Cérémonie du 11 novembre
- Questions diverses

---

<b>- Approbation du Conseil Municipal du 10 octobre 2024</b>
--

Celui-ci est approuvé ainsi que toutes les délibérations s'y rapportant.

**14 voix pour**

#### **61\_2024 - Cimetière : Modification des tarifs des concessions**

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, adopte les tarifs suivants pour les concessions au cimetière communal, applicable au 1er janvier 2025 :

- Pour une durée de 15 ans : 120€
- Pour une durée de 30 ans : 150€
- Pour une durée de 50 ans : 210€

Les tarifs concernant le columbarium restent inchangés depuis sa mise en service :

- Pour une durée de 15 ans : 420€
- Pour une durée de 30 ans : 660€
- Pour une durée de 50 ans : 810€

**14 voix pour**

#### **62\_2024 - Cimetière : Modification du règlement**

Le Maire donne lecture de la modification de l'Article 16 du règlement général du cimetière communal, concernant les nouvelles concessions qui sont établies de manière contiguë, sans espace entre elles :

"Les concessions funéraires futures seront établies de manière contiguë, sans espace entre elles, afin d'optimiser l'utilisation de l'espace disponible au cimetière. Cette disposition vise à maintenir un agencement ordonné et à respecter les normes de gestion du terrain.

Les plaques funéraires et pot de fleurs doivent être posés sur les tombes et non pas devant ni sur les côtés. Tous les terrains concédés devront être entretenus par les concessionnaires en état de propreté ; les monuments funéraires seront par eux maintenus en bon état de conservation et de solidité ; toute pierre tumulaire tombée ou brisée devra être relevée et remise en état dans un délai raisonnable.

En cas d'urgence ou de péril imminent, il pourra être procédé d'office à l'exécution des mesures ci-dessus par les soins de la municipalité aux frais des concessionnaires, sans préjudices, éventuellement de la reprise par la commune, des concessions perpétuelles et centenaires laissées à l'abandon conformément aux articles L.2223-1 et suivants du Code des Collectivités Territoriales."

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- En APPROUVE les termes
- ADOPTE le règlement général du cimetière comme il est présenté.

**14 voix pour**

#### **63\_2024 -Budget Communal 2024 – Décision Modificative n°1**

Afin d'alimenter le chapitre 21 section d'investissement et de pouvoir régler les factures, Le Conseil Municipal après délibération approuve à l'unanimité la décision modificative suivante :

Section de fonctionnement dépenses :

- 615231 (011) : - 20 000€
- 023 (023) : 20 000€

Section d'investissement recette :

- 021 (021) : 20 000€

Section d'investissement dépenses :

- 2131 (21) : 20 000€

**14 voix pour**

**64\_2024 - Iris : Contrat de maintenance du système de vidéoprotection**

Suite à l'installation du système de vidéoprotection sur la commune, Monsieur le Maire propose de souscrire un contrat de maintenance auprès de la société IRIS, afin d'assurer le bon fonctionnement du système.

Monsieur le Maire présente les devis de l'entreprise IRIS :

- \* Contrat de maintenance préventive au prix de 600€ HT
- \* Contrat assistance à distance au prix de 450€ HT
- \* Contrat de maintenance curative au prix de 1 750€ HT

Monsieur le Maire propose de souscrire aux contrats maintenance et assistance à distances qui correspondent aux mieux aux besoins de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer les contrats Maintenance et Assistance Préventive et à signer tous documents s'y rapportant.

**14 voix pour**

**65\_2024 - Délibération relative à la demande de Fonds de Concours auprès de la CAE**

Le Conseil Municipal ;

Entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5216-5-IV,

Vu le règlement d'attribution d'un fonds de concours de la Communauté d'Agglomération d'Épinal,

Vu le projet de convention avec la Communauté d'Agglomération d'Épinal pour le versement d'un fonds de concours,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter le versement des fonds de concours 2023-2025 auprès de la Communauté d'Agglomération d'Épinal pour l'opération suivante :

Remplacement de la couverture des ateliers municipaux.

**D'APPROUVER** le plan de financement pour cette opération

Montant total de l'opération (HT)	45 251,88	100%
Communauté d'Agglomération d'Épinal	10 000	22,10%
Conseil Départemental	4 525	10%
Part d'autofinancement communal	30 726,88	67,9%

**D'APPROUVER** le règlement d'attribution d'un fonds de concours de la Communauté d'Agglomération d'Épinal,

**D'APPROUVER** la convention avec la Communauté d'Agglomération d'Épinal pour le versement du fonds de concours,

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer avec la Communauté d'Agglomération d'Épinal la convention de versement de ces fonds.

#### 14 voix pour

##### - CCAS : colis des Aînés

Le Conseil Municipal a évoqué la modification du tarif concernant le colis afin de se rapprocher du prix du repas proposé pour l'année 2025. Le Conseil a décidé de reporter cette délibération à une date ultérieure.

##### - Cérémonie du 11 novembre

La cérémonie du 11 novembre sera organisée par Madame Maryanne JEANDEMANGE avec l'aide de Monsieur Jean-Pierre PRETOT ainsi que par les conseillers présents ce jour. Rendez-vous à 11h15 au cimetière pour la cérémonie.

#### Questions diverses

Monsieur le Maire a reçu une demande de mise à disposition d'une salle pour assurer des cours 6h/semaine pendant 3 mois, il est en attente d'informations complémentaires pour valider la demande.

Monsieur le Maire a félicité Monsieur Didier MILLER pour son travail lors de la rédaction du Plan de Sauvegarde Communal et a pris l'arrêté pour valider ce document.

Suite au désistement de la personne recrutée pour remplacer Claudine MONCHABLON au 1<sup>er</sup> janvier 2025, Monsieur le Maire informe qu'il embauche Madame Karine MAGALHAES CANONICO pour le 2 décembre 2024.

La CAE avec le CEREMA lance une mission d'étude et d'animation ayant pour projet : Inondation et eaux de ruissellement.

Le SICOVAD organise le samedi 16 novembre de 9h00-15h00 une vente de matériel de compostage

SICOVAD : lors de l'inauguration et de l'installation des bacs de compostage 1 au atelier municipaux et 1 au cimetière, une remise de bio sceau sera effectuée pour les habitants  
Les sujets étant épuisés, le Maire lève la séance à 19h30.

Madame JOFFROY Claudine  
Secrétaire de séance



Monsieur RETOURNARD Philippe,  
Maire

